

# Commune de SAINT CLAIR SUR L'ELLE

## Mairie

# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. François VERGNE, Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Françoise LOQUET, Jean-Marc VARIN, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Magali BAZIRE, Fabienne LENOËL, Annick JOUFFLINEAU, Raymond GIRARD, Johanny LALANNE

Absente excusée: Mme Thérèse LANGE

Madame Thérèse LANGE, conseillère municipale de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêchée d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Maryvonne RAIMBEAULT pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

### DÉLIBÉRATION 2017 - N°07/01 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions versées pour l'année 2017 aux associations et organismes divers sont ainsi fixées :

#### Subventions imputées à l'article 6574 du budget communal

- Club Créatif de St Clair sur l'Elle	130,00 €
- Club de l'Amitié de St Clair sur l'Elle	250,00 €
- Association des Anciens Combattants de St Clair sur l'Elle	300,00 €
- Association des Cheveux Blancs de St Clair sur l'Elle	3 500,00 €
- EOLE	200,00 €

Total : 4 380.00 €

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 217.62 € à l'association des Anciens Combattants pour les divers frais suite à l'organisation de la brocante le 25 juin dernier, jour de la fête Saint Clair.

Malgré plusieurs relances de Madame le Maire, l'Inter-associations n'a pas envoyé son dossier. Le Conseil Municipal n'est donc pas en mesure de leur attribuer de subvention.

Le Conseil Municipal a tenu compte du nombre d'adhérents, des actions réalisées, du budget de l'association, des besoins exprimés et des conditions de mise à disposition des locaux.

Plusieurs associations ont retourné leur dossier complété en précisant qu'elles n'avaient pas besoin de subvention :

- L'amicale Laïque
- L'Office des Sports, des Loisirs et de la Culture
- Le Secteur Action Gériatrique de l'Elle

Solidarité Alimentaire de l'Elle ne sollicite pas de subvention près de la commune de Saint Clair sur l'Elle, car on leur met à disposition gratuitement la salle bleue de la Maison des Associations.

Le Conseil Municipal remercie les associations qui ont rendu leur dossier complété, car cela permet de faire un point sur la vitalité des associations.

#### Informations :

Le Conseil Municipal est prêt à étudier toute sollicitation des associations pour leur apporter un soutien dans l'organisation de leurs manifestations **si les demandes sont anticipées.**

L'Union des Commerçants et Artisans de St Clair sur l'Elle et le Comité des Fêtes sont actuellement « en sommeil ». Il n'y a donc pas eu de dossiers d'envoyés.

Pour l'association Les Théâtres, une subvention pour la location de salles sera étudiée si l'association joue en 2017, en fonction du nombre de représentations et du coût de location de la salle.

Madame le Maire rappelle que les subventions versées aux associations sportives affiliées à une fédération sont de la compétence de Saint-Lô Agglo. Les montants sont revus tous les 2 ans. Les montants pour 2017 ont été votés.

Les sommes attribuées par Saint-Lô Agglo aux associations sportives tiennent compte des sommes alloués auparavant par les communes (sommes retenues dans l'attribution de compensation) mais aussi depuis 2015 de leur nombre de licenciés dont les jeunes, des résultats sportifs, des frais de déplacement,...

Madame le Maire et le Conseil Municipal remercient vivement les associations pour leur dynamisme et leur contribution à l'animation de la vie locale.

#### **DÉLIBÉRATION 2017 - N°07/02 : PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE**

Le Conseil Municipal décide de reconduire sa participation en 2017 au fonds d'aide aux jeunes en difficulté à raison de 0,23 € par habitant, soit sur la base de 938 habitants, la somme de 215.74 €.

#### **DÉLIBÉRATION 2017 - N°07/03 : PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT**

Après avoir entendu les conditions d'attribution du fond de solidarité pour le logement, le Conseil Municipal décide de fixer sa participation pour 2017 à ce fond à raison de 0,30 € par habitant, soit sur la base de 938 habitants, la somme de 281.40 €.

#### **DÉLIBÉRATION 2017 - N°07/04 : AVIS SUR LE PROJET DE SAGE DE LA VIRE**

##### **Synthèse :**

Institué par la loi sur l'eau de 1992, renforcé depuis le 30 décembre 2006, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un outil stratégique de planification à l'échelle d'un bassin hydrographique, dont l'objet principal est la recherche d'un équilibre durable entre protection de la ressource et des milieux aquatiques et satisfaction des usages.

Le SAGE est un document qui comporte un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et un règlement opposable aux tiers, tout comme les documents d'urbanisme.

La démarche est fondée sur une large concertation des acteurs locaux, en vue d'aboutir à des objectifs communs et partagés d'amélioration de la ressource en eau.

Le projet de SAGE de la Vire a été élaboré par la Commission Locale de l'Eau constituée par arrêté préfectoral, et réunissant depuis 2008, des représentants des collectivités et établissements publics locaux (régions, départements, communes...), des représentants des usagers et associations (chambres consulaires, hydroélectriciens, conchyliculteurs, associations syndicales, fédérations d'usagers...) et des représentants de l'Etat et des établissements publics nationaux (DDTM, Agence Française pour la biodiversité, Agence de l'eau...), soit 51 membres au total.

Le 12 décembre 2016, la Commission Locale de l'Eau a arrêté, à l'issue d'un long processus de concertation, le projet de SAGE. Il décline à l'échelle du bassin versant de la Vire les objectifs majeurs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie.

Le territoire concerné couvre 86 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017 regroupées en 8 intercommunalités, à cheval sur la Manche et le Calvados.

6 objectifs thématiques ont été retenus :

1. Améliorer la qualité des eaux superficielles, souterraines et côtières ;
2. Conforter la ressource en eau sur les aspects quantitatifs ;
3. Réduire les risques liés aux inondations et aux submersions marines ;
4. Aménager l'espace pour lutter contre les ruissellements et limiter les transferts ;
5. Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques ;
6. Améliorer la qualité des milieux estuariens et marins ;

Ainsi qu'un 7<sup>ème</sup> enjeu transversal portant sur l'animation et la gouvernance.

Il est proposé au Conseil Municipal de rendre un avis sur le projet de SAGE au regard notamment des objectifs et modalités de réalisation présentés.

#### **Délibération :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de SAGE du bassin de la Vire arrêté par la Commission locale de l'eau le 12 décembre 2016,

Vu la demande du Président de la CLE reçue le 10 avril 2017,

Considérant que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil stratégique de planification à l'échelle d'un bassin hydrographique, dont l'objet principal est la recherche d'un équilibre durable entre protection de la ressource et des milieux aquatiques et satisfaction des usages,

Considérant que la démarche est fondée sur une large concertation des acteurs locaux, en vue d'aboutir à des objectifs communs et partagés d'amélioration de la ressource en eau.

Considérant qu'une Commission Locale de l'Eau a été constituée par arrêté préfectoral afin de réunir des représentants des collectivités et établissements publics locaux, des représentants des usagers et associations et des représentants de l'Etat et des établissements publics nationaux,

Considérant que l'intégralité du territoire de Saint Clair sur l'Elle est compris dans le périmètre du SAGE de la Vire,

Considérant les 7 enjeux retenus dans l'élaboration du document,

Considérant les objectifs et modalités de réalisation du SAGE défini à travers le PAGD,

**Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 3 abstentions, émet un avis favorable au projet de SAGE de la Vire.**

#### **DÉLIBÉRATION 2017 - N°07/05 : TRAVAUX A REALISER**

- SIGNALETIQUE (Place de la mairie - rue du château)

Le Conseil Municipal accepte les devis de l'entreprise SIGNATURE et donne son accord pour l'acquisition de :

- 8 potelets et 7 fourreaux pour un montant de 1 206.30 € TTC
- panneaux signalétiques pour un montant de 3 756.36 € TTC
- panneaux de signalisation pour un montant de 616.52 € TTC
- marquage peinture au sol pour les places de stationnement près de la mairie et la réfection des passages piétons les plus utilisés pour un montant de 876.00 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les devis et tous documents afférents au dossier.

- VOIRIE

Serge ANFRAY a contacté deux entreprises, qui ont fait parvenir un devis, pour des travaux de busage, pose de tête de buse et création de regards dans un chemin au Bas des Landes.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ces travaux et accepte le devis de l'entreprise DECAEN de Cerisy-la-Forêt pour un montant de 2 094.00 € HT soit 2 512.80 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

- ISOLATION SOUS TOITURE TERRASSE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Serge ANFRAY a contacté deux entreprises, qui ont fait parvenir un devis, pour l'isolation de la sous toiture de la maison des associations.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ces travaux et accepte le devis de l'entreprise MALIS Isolation pour un montant de 1 341.20 € HT soit 1 609.44 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

- ABRI EN BOIS

Serge ANFRAY a contacté deux entreprises, qui ont fait parvenir un devis, pour l'acquisition d'un abri en bois qui sera installé derrière la mairie.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette achat et accepte le devis de l'entreprise JOUANNE-LEFEVRE de Saint Clair sur l'Elle pour un montant de 4 156.02 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

- TUYAU POUR ARROSAGE

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition d'un tuyau et d'un enrouleur pour l'arrosage des plantes et fleurs par la commission et les bénévoles du fleurissement et accepte le devis de l'entreprise SAS Michel BELLAMY pour un montant de 84 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

## DÉLIBÉRATION 2017 - N°07/06 : CONSTRUCTION D'UNE MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE : DEVIS TECHNOSOL

L'architecte a repéré, le 15 juin, des zones humides sur la plateforme livrée par le lot VRD.

La tache la plus importante est localisée au droit de l'ancien puits. Cette tache révèle la présence d'eau stagnante, malgré l'absence de pluie et la météo estivale de ces dernières semaines.

Il est nécessaire d'étudier avec attention ces éléments.

C'est pourquoi, l'architecte a pris contact avec le bureau d'étude de sol TECHNOSOL afin de connaître son analyse du phénomène constaté et d'en tirer les conclusions nécessaires afin d'éviter tout risque de remontée d'humidité par capillarité dans le futur bâtiment.

Une réunion sur site a été organisée le 22 juin en présence de l'architecte, du bureau d'étude de sol, de l'entreprise ZANELLO (lot 2- Gros-œuvre) et de l'entreprise RVB (Lot 1-terrassement). Un sondage à la pelle a été réalisé.

Une solution de drainage en épis sous dalle est nécessaire, avec rejet dans le réseau eaux pluviales.

Ces travaux nécessitent une nouvelle mission de type G4 pour le bureau d'étude de sols, compte tenu du contexte géologique et hydraulique du terrain.

L'architecte précise que le comblement du puits était impératif afin de ne pas prendre le risque de déstabilisation du bâtiment.

Les nouveaux travaux envisagés et le contrôle des fondations nécessitent un contrôle par un bureau extérieur à l'entreprise ZANELLO (mission de type G4).

C'est pourquoi, la mission de type G3 (contrôle des fondations) prévue dans le marché de l'entreprise ZANELLO sera supprimée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Demande une mission de type G4 au bureau d'étude de sol TECHNOSOL

- Accepte le devis pour un montant de 4 000 € HT soit 4 800 € TTC.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

**DÉLIBÉRATION 2017 - N°07/07 : CONSTRUCTION D'UNE MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE : LOT 2 : GROS-ŒUVRE : AVENANT AU MARCHÉ POUR TRANCHEE DRAINANTE**

Suite à la présence d'eau dans la plateforme et aux indications fournies par l'étude de sol faite par TECHNOSOL, il est nécessaire que l'entreprise ZANELLO transmette un plan de drainage sous dalle portée, constitué d'une tranchée drainante et d'un réseau de drains en épis sous la dalle.

Ainsi, l'entreprise ZANELLO a fourni les incidences financières élevées à 7 387.19 € HT soit 8 864.63 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'avenant pour un montant de 7 387.19 € HT soit 8 864.63 € TTC.
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant et tous documents afférents au dossier.

**DÉLIBÉRATION 2017 - N°07/08 : DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT**

Afin de pouvoir verser l'avance forfaitaire prévue au marché à l'entreprise ZANELLO (Lot n°2), le Conseil Municipal décide de procéder au virement de crédits suivants :

Section fonctionnement :	Dépenses	Art 615221-DISPO	- 13 100.00 €
		Art 023	+ 13 100.00 €
Section Investissement :	Recettes	Art 021	+ 13 100.00 €
		Art 238 - op.129	+ 13 100.00 €

**RUE DU PONT DE LA PIERRE : POINT SUR LE DOSSIER**

Madame le Maire indique que la réception des travaux a eu lieu le mardi 20 juin.

Plusieurs points sont à revoir notamment : position et hauteur de panneaux, fissure trottoir sortie rue des chênes, joint plaque Télécom.

La réception définitive est donc reportée à l'automne.

Les pépinières d'Elle sont intervenues pour l'aménagement des espaces verts. Ils ont installé les bâches. Pour une meilleure reprise, les plantations se feront à l'automne.

**DÉLIBÉRATION 2017 - N°07/09 : LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES**

Suite au marché passé par le FDGDON de la Manche, Madame le Maire a retenu l'entreprise LOGISSAIN HDS - SARL DURANT d'Agneaux pour intervenir sur la destruction des nids de frelons asiatiques pour le compte de la commune au cours de la saison 2017 (entreprise la plus proche).

Ainsi, le coût d'intervention de l'entreprise qui sera facturé à la commune est de :

Participation à la lutte			Participation déplacement sans traitement	Moyens d'accès au nid de l'entreprise	Hauteur maximale atteinte
Nid primaire < 3 m	Nid <15 m	Nid > 15 m			
60.00 €	86.00 €	132.00 €	30.00 €	Perche, Echelle	30 m

Madame le Maire demande si la commune prend en charge les interventions chez les privés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de prendre en charge les interventions chez les privés.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

Il est rappelé la démarche lorsqu'une personne détecte un nid de frelons asiatiques.

Les particuliers doivent appeler la mairie. Raymond GIRARD, correspondant FDGDON pour la

commune, se rendra sur place, remplira une fiche de signalement à remettre en mairie. Toute la logistique avec l'entreprise est assurée par le FDGDON.

### **DÉLIBÉRATION 2017 - N°07/10 : COMMISSION PÔLE DE PROXIMITÉ - COMMUNES NOUVELLES**

Madame le Maire propose de créer une nouvelle commission intitulée commission pôle de proximité - commune nouvelle.

Cette commission aura pour rôle de travailler sur la proximité avec les autres communes limitrophes et relancer l'idée d'une commune nouvelle.

Présidente : Maryvonne RAIMBEAULT

Membres : Raymond GIRARD, Jean-Marc VARIN et François VERGNE

### **DÉLIBÉRATION 2017 - N°07/11 : RUE SIRE DE CREULLY : RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE**

Pour une finalisation de la rue Sire de Creully, les services des routes du Conseil Départemental a besoin d'un relevé topographique de la rue Sire de Creully.

3 géomètres ont été consultés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte le relevé topographique de la rue Sire de Creully.
- accepte le devis du géomètre Patrick LALLOUET pour un montant de 829.50 € HT soit 995.40 € TTC.
- autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### - Terrain multisport :

Madame le Maire fait part d'un courrier envoyé conjointement avec le Président du Syndicat scolaire de l'Elle pour obtenir auprès de Saint-Lô Agglo l'implantation d'un terrain multi-sport sur la commune de St Clair sur l'Elle.

Si la réponse est favorable, ce terrain ne sera pas installé avant 2020.

#### - Boulangerie :

Johanny LALANNE signale que lorsque la boulangerie sera fermée, le bar-tabac « le Kimzo » fera dépôt de pain le dimanche.

#### - Ordures ménagères :

o Magali BAZIRE fait part du problème récurrent du ramassage des ordures ménagères impasse de la Chevalerie. Un contact a déjà été pris auprès des services de Saint-Lô Agglo.

#### - Animaux :

o Annick JOUFFLINEAU informe qu'après les chats qui disparaissent, ce sont deux chiens qui ont été retrouvés morts à deux jours d'intervalle. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

#### - Repas de retrouvailles des Saint-Clairais :

Françoise LOQUET, Présidente des Cheveux Blancs, informe que le repas annuel aura lieu le 8 octobre.

Les invitations, par les conseillers municipaux, seront à faire au plus tard pour le 15 septembre.